Reçue le _____

Direction Voirie
1, place du 11 novembre
92240 Malakoff
Téléphone : 01 47 46 76 00
Mail : arretes-voirie@ville-malakoff.fr

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN TOURNAGE DE FILM OU LA TENUE D'UNE MANIFESTATION SUR LE DOMAINE PUBLIC

Pour tourner un film ou tenir une manifestation sur la voie publique, vous devez préalablement obtenir une autorisation de la commune. Elle vous sera délivrée sous la forme d'un arrêté.

1°) CONSULTER LE RÈGLEMENT DE VOIRIE ET REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE

Le règlement de voirie et le formulaire sont disponibles en mairie, aux Services Techniques et téléchargeables sur le site www.malakoff.fr , rubrique Cadre de vie/Espace public, voirie.

2°) PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE

- Plan de situation permettant de localiser l'occupation
- Photos de la voirie à l'emplacement de l'occupation
- Un plan masse ou un croquis, à l'échelle ou coté, délimitant l'emprise au sol de l'occupation, ses dimensions. Il peut être réalisé sur la photo.

3°) DÉPOT DE LA DEMANDE

Pour être prise en compte, toute demande doit être complète et déposée **au moins 01 mois avant** la date souhaitée d'occupation. La demande peut être envoyée par mail à l'adresse arretes-voirie@ville-malakoff.fr , par courrier postal ou déposée directement en mairie, aux Services Techniques, 2ème étage de l'hôtel de Ville.

4°) LA RÉPONSE À VOTRE DEMANDE

Si l'autorisation vous est refusée : vous pouvez exercer un recours contentieux, devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la décision. Avant le recours contentieux, la décision est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité administrative. Le stationnement sans autorisation préalable est susceptible de sanctions. La Ville se réserve le droit de percevoir le montant de la redevance applicable.

Si l'autorisation vous est accordée : chaque jour commencé est dû. L'occupation du domaine public doit être conforme à l'autorisation délivrée. À défaut, des sanctions seront appliquées. Attention, si vous ne désirez plus utiliser votre permis de stationnement, vous devrez prévenir la Ville avant la date d'installation prévue. À défaut, la redevance d'occupation restera exigible.

LE MONTANT DES REDEVANCES À ACQUITTER

Type d'occupation	Montant de la redevance
Tournage de films avec réservation de stationnement	10,00 €/m2/jour
Tournage de films dans un bâtiment communal en fonctionnement	1 000 €/u/jour
Tournage de films dans les espaces publics non bâtis (telles que parcs, jardins, places, cimetière…) hors voirie	530,00€/u/jour
Tournage dans un bâtiment inoccupé	450,00€/u/jour
Tournage dans un équipement sportif (stade, gymnase)	1700€/u/jour
Neutralisation complète ou partielle de voie de circulation	850,00€//u/jour

Une majoration de 20% sera appliquée pour un tournage de nuit (entre 20h00 et 06h00), les dimanches et les jours fériés.
Un forfait de 200€/jour sera appliqué pour un tournage en équipe de plus de 40 personnes.

REGLEMENTATION ET PRESCRIPTIONS :

Le Maire est chargé d'exercer la police de l'ordre public. À ce titre, ses pouvoirs s'étendent à tout ce qui intéresse la sûreté et à la commodité du passage ainsi qu'à la police de la circulation sur les voies de communication à l'intérieur de l'agglomération, à l'exception des routes à grande circulation.

Ainsi, pour des raisons d'intérêt général, votre demande de stationnement peut être refusée. Elle peut également être assortie de prescriptions. Les autorisations accordées sont pour tout ou partie révocables à tout moment sans indemnité soit pour des raisons d'intérêt général, soit pour non-respect des conditions imposées par la réglementation et l'arrêté d'octroi, sans préjudice des poursuites susceptibles d'être engagées pour contravention de voirie.

Reçue le _____

DEMANDE D'AUTORISATION
Tournage de film - Manifestations

1- DÉCLARANT (Redevable des droits d'occupation du domaine public)

Nom, prénoms ou Dénomination, représentant (pour les personnes morales) :	
Numéro de Siret (obligatoire pour les personnes morales) :	
Adresse :	
Téléphone :	**Mail :**
Le bénéficiaire est-il différent du déclarant ?	
Nom, prénoms du bénéficiaire :	
Adresse :	
Téléphone :	**Mail :**

2- ADRESSE DE LA DEMANDE (numéro et voie) :

3- NATURE DE L'AUTORISATION (cocher la case correspondante)

☐ Tournage de films avec réservation de stationnement	☐ Tournage de film dans un bâtiment inoccupé
☐ Tournage de films dans les bâtiments communaux	☐ Tournage dans un équipement sportif (stade, gymnase)
☐ Tournage de films dans les espaces publics non bâtis (telle que parcs, jardins, place)	☐Neutralisation complète ou partielle de voie de circulation
	☐ Manifestations sur la voie publique Préciser : .....

4- EMPRISE SUR LE DOMAINE PUBLIC:

☐ Trottoir : Longueur___x largeur____=_____m²	**Total ____mètres carrés**
☐ Stationnement : Longueur___x largeur____=_____m²	
☐ Voirie : Longueur___x largeur____=_____m²	

5- PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES SOUHAITÉES (restriction de chaussée, vitesse, circulation piéton, etc.)

6- DURÉE DE L'OCCUPATION : du___/____/20_____ au____/___/20_____

HORAIRES : de _____ à _____

7- ENGAGEMENT DU DÉCLARANT ENGAGEMENT DU DÉCLARANT

Je M'ENGAGE à régler la totalité de la redevance relative à la présente demande et déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur à la date d'exécution des travaux. Je M'ENGAGE à avertir les services techniques en cas de non utilisation de la permission accordée, au plus tard avant la date du début de la permission. À défaut, la redevance restera exigible.	**Nom :** **Date et signature :** **(cachet de l'entreprise le cas échéant)**